



Naturalisation réfugié politique

Par **Nadichou**, le **16/10/2016** à **12:32**

Bonjour,

je vous contacte parce que je voudrais savoir les chances que j'aurais si je faisais une demande de naturalisation. Je suis étudiante en Master2 et j'ai obtenu ma licence ici en France. J'ai le statut de réfugié politique depuis 3 ans et je vis en France depuis 4ans. J'aimerais déposer une demande de naturalisation mais j'ai peur d'essayer un refus à cause du fait que financièrement je ne suis pas autonome. Je vis de la bourse du crous et de l'aide au logement. Normalement cela devrait poser problème pour ma demande mais je me demandais si le statut de réfugié pouvait constituer un atout pour la stabilité et donc jouer en ma faveur.

Merci de me répondre

Par **fabrice58**, le **16/10/2016** à **15:36**

Pour la nationalité française, il faut 5 ans de présence légale au moment de la demande : c'est donc trop tôt et en effet, votre statut d'étudiant sans ressources stables vous desservirait si vous remplissiez la condition de présence.

Votre statut de réfugié ne vous confère aucun privilège.

Par **youris**, le **16/10/2016** à **22:05**

bonjour,

" Durée minimum de résidence

Vous devez justifier d'une résidence habituelle en France pendant les 5 années qui précèdent le dépôt de votre demande.

La durée de résidence habituelle en France est réduite à 2 ans dans les cas suivants :

- si vous avez accompli avec succès 2 années d'études en vue de l'obtention d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur français,....".

source:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2213>

par contre se pose la condition de ressources stables et suffisantes.

salutations